

**LEGTA Hector Serres -  
2915 Route des Barthes -  
40180 Oeyreluy**

tél. 05 58 98 70 33

Mél : [legta.dax@educagri.fr](mailto:legta.dax@educagri.fr)

<https://agricampus40.fr/>

## Recherche de stage en BTSA ACSE

Vous êtes inscrit en BTS ACSE, formation que vous allez suivre de Septembre 2022 à Juin 2024.

Un module primordial de cette formation est le **stage en exploitation agricole**, que vous effectuerez au cours de ces 2 ans, en plusieurs périodes.

Le lieu du stage principal est une **entreprise agricole** (individuelle ou société de type EARL, GAEC, SCEA)

La première période pour ce stage se déroule durant 1 des 2 semaines des vacances de Toussaint 2022.

C'est pourquoi nous vous donnons ces quelques indications qui vous permettront de réfléchir, voire rechercher dès maintenant une exploitation support pour ce stage, afin d'être prêt pour la Toussaint.

Voyons d'abord les objectifs de formation de ce stage, puis les quelques contraintes imposées pour sa réalisation.

### Objectifs du stage :

Acquisitions de savoirs et savoir-faire, dans la conduite technique des ateliers, mais aussi dans la compréhension globale du système/exploitation en lien avec son environnement, et dans le diagnostic de son fonctionnement (points forts, points faibles).

Concrètement, ces compétences seront évaluées à travers l'épreuve terminale E7-1 (coefficient 8), dont le principe est :

- l'élaboration d'un dossier de 40 pages, présentant l'analyse globale et le diagnostic de cette exploitation, puis proposant un projet d'amélioration adapté.
- la présentation orale de cette étude, face à un jury, en épreuve terminale
- un second oral, à partir d'une autre proposition d'évolution de votre exploitation de stage, imposée par le jury.

### Contraintes de stage :

Ce stage doit représenter une durée totale de 10 ou 11 semaines (complété par un stage secondaire en organisme para-agricole de 4 ou 3 semaines, le total des 2 étant de 14 semaines)

Les périodes de stage sont en grande partie imposées :

- › **1 semaine** (sur les vacances de Toussaint) entre le 24 octobre et le 4 novembre 2022
- › **1 semaine** (sur les vacances d'hiver ou printemps) soit entre 6 et le 17 février 2023 ou entre le 10 et le 21 avril 2023
- › **1 semaine** (sur la scolarité) du 03 au 07 avril 2023
- › **11 semaines** : 8 semaines (sur la scolarité) du 15 mai au 07 juillet 2023  
3 (sur les vacances) entre le 10 juillet et le 25 août 2023
- › **1 semaine** après les vacances de la Toussaint 2023 (plus une semaine facultative pendant les vacances)
- › **1 semaine** facultative sur les vacances d'hiver 2024



- Cette exploitation doit réaliser une activité agricole

**« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. »**

**Il sera impératif :**

- de disposer des informations nécessaires pour analyser le fonctionnement de l'entreprise et réaliser un **diagnostic global**.
- d'être à même de présenter et d'étudier de façon approfondie et précise **un projet**.

En ce qui concerne l'analyse du fonctionnement, il faut veiller à ce que la complexité de la situation (du point de vue juridique notamment), d'un côté, ou la trop grande simplicité (du point de vue de la viabilité par exemple), de l'autre, ne constituent pas un obstacle.

Quant au diagnostic global, qui doit viser les dimensions **technico-économiques, financières, humaines et environnementales**, l'étudiant devra disposer d'informations suffisantes pour le réaliser et être en mesure de présenter les documents venant l'étayer.

**Remarque :**

Il est possible de réaliser le stage en exploitation à l'étranger mais sous conditions et cela nécessite une organisation spécifique pouvant compromettre la bonne réalisation du dossier technique. C'est pourquoi nous encourageons davantage cette démarche pour le stage complémentaire (3 à 4 semaines).

La coordonnatrice de la formation

Hélène Carrere-Polier